

TANNAY

Le Canton se penchera sur les rives de Tannay

Par Madeleine Schürch. Mis à jour le 09.07.2012

La commune veut des réponses claires de l'Etat sur le marchepied et l'accès public aux rives.



Le 22 juin dernier, l'association avait cisailé des grillages de propriétés privées. Image: Alain Rouèche – A

La Municipalité de Tannay désapprouve totalement l'action de l'association Rives publiques, qui avait cisailé des grillages de propriétés privées, le 22 juin à Versoix et à Tannay, pour rétablir le libre passage sur le marchepied. Malgré ce coup de force, elle a accepté de reprendre le dialogue avec ces défenseurs d'un accès public aux rives des lacs, puisque elle-même regrette l'immobilisme de l'Etat dans ce dossier.

«Dans cette affaire, nous avons interpellé le Canton à plusieurs reprises, mais sans obtenir de réponse satisfaisante», remarque le syndic Serge Schmidt. Mais soucieuse de ne pas se laisser instrumentaliser par des groupes de pression, la Municipalité a sollicité l'aide du préfet. Ce dernier a proposé la mise sur pied d'une séance, cet automne, qui réunirait les services de l'Etat concernés, la Commune et le préfet.

«Cette rencontre nous permettra d'éclaircir certains points, car la question du marchepied, qui a une législation d'une portée spécifique, est différente de celle de la servitude de passage public. Nous réévaluerons après nos éventuelles possibilités d'agir», conclut le syndic.

(24 heures) 09.07.2012, 16h37